

PRÉSENTATION DU BUDGET 2019

Séance extraordinaire du 13 décembre 2018

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir, en cette fin d'année, de vous présenter le budget de la municipalité de Saint-David pour l'exercice financier 2019.

Nos défis demeurent les mêmes :

- Maintenir le niveau de taxation foncière au plus bas possible malgré des obligations de plus en plus grandissantes;
- Dispenser des services municipaux de qualité au meilleur coût possible;
- Poursuivre des interventions d'entretien afin de maintenir le réseau routier municipal et les bâtiments municipaux en bon état malgré des moyens financiers restreints.

Plusieurs actions figurent à l'agenda du Conseil pour l'année 2019 :

- Publication périodique d'une infolettre;
- Rédaction d'un programme de prévention complet;
- Installation d'un système de gicleurs automatiques au Centre récréatif pour assurer une meilleure protection de ce bâtiment multifonctionnel;
- Poursuite du dossier visant la rénovation du bâtiment du 33, rue Principale (salle de l'Âge d'Or) afin de se conformer aux différentes normes en vigueur;

- Augmentation de la préparation aux sinistres afin de respecter le règlement édicté par le ministre de la Sécurité publique;
- Inventaire des installations septiques déficientes situées sur le territoire de la Municipalité;
- Interventions d'entretien pour maintenir le réseau routier municipal et les bâtiments municipaux en bon état;

Le rôle d'évaluation foncière 2019-2020-2021 de la Municipalité a été déposé le 6 septembre 2018. Les valeurs inscrites représentent les conditions du marché immobilier au 1^{er} juillet 2017. Elles serviront de base de calcul pour les taxes municipales des années 2019, 2020 et 2021, à moins que des modifications soient apportées à la propriété.

Ce nouveau rôle indique une augmentation globale de la valeur foncière imposable de 123,28%. La hausse globale de la valeur résidentielle s'établit à 17,48%. Quant aux immeubles du secteur agricole (EAE), l'augmentation est de 168,87%. La catégorie d'immeuble *Résidentielle* représentait 29,07% du rôle triennal 2016-2017-2018 et représente 15,29% du rôle 2019-2020-2021 pour une baisse de 13,78%, alors que la catégorie *Agriculture*, qui représentait 69,61% du rôle 2016-2017-2018 compte maintenant pour 83,82%, soit une hausse de 14,21%. Compte tenu de cette situation, le Conseil municipal a choisi d'appliquer le régime d'impôt foncier à taux variés qui permet aux municipalités de fixer des taux de taxe foncière différents selon les catégories d'immeubles. Le taux de taxe foncière applicable pour les immeubles agricoles (EAE) a été fixé à 76,35% du taux de base applicable à l'ensemble des immeubles imposables autres qu'agricoles.

Le budget équilibré déposé ce soir, au montant de 2 505 606 \$ montre une augmentation de 19,40% des revenus et dépenses par rapport au budget de l'année 2018. Cependant, pas de hausse de taxes annoncée pour la majorité des immeubles imposables du rôle d'évaluation, exception faite des immeubles agricoles qui devront composer avec une majoration du montant de la taxe foncière malgré la mise en application d'un taux de taxe foncière applicable aux immeubles agricoles. Le compte de taxes basé sur l'évaluation moyenne d'une résidence

inscrite au rôle d'évaluation située à l'intérieur du périmètre urbain sera réduit de 8,3%, passant de 2 181,69 \$ en 2018 à 2 000,62 \$ en 2019. Selon le rôle d'évaluation déposé cet automne, la valeur de la propriété moyenne est passée de 121 442 \$ en 2018 à 145 486 \$ en 2019.

Des dépenses externes sur lesquelles le Conseil ne peut exercer de contrôle représentent près de 11,28% du total des dépenses, excluant le remboursement de la dette à long terme et du fonds de roulement. La contribution pour les services de la Sûreté du Québec, qui est estimée à 139 283 \$ pour l'année 2019, la quote-part de la MRC de Pierre-De Saurel pour sa gestion et son service de la dette, l'entretien du réseau de fibres optiques, le transport adapté et collectif rural, le développement économique et touristique, l'agent de développement rural, l'évaluation foncière et les interventions à caractère supralocal, estimée à un montant annuel de 146 367 \$, composent ces dépenses. Ce pourcentage passe à 19,45% si on ajoute le coût pour la gestion des matières résiduelles, les sommes versées à la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre pour la fourniture de l'eau potable et la partie du déficit de l'Office municipal d'habitation de Saint-David attribuable à la municipalité.

Encore cette année, les différentes immobilisations prévues au budget ne nécessiteront pas le recours à l'endettement à long terme, c'est notamment le cas pour les travaux requis à l'immeuble abritant la salle de l'Âge d'Or, l'installation d'un système de gicleurs automatiques au Centre récréatif, l'acquisition de divers équipements et la réalisation de travaux de revêtement bitumineux dans une partie du rang Sainte-Cécile. Rappelons que les travaux reliés aux gicleurs sont admissibles à l'aide financière prévue dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec.

Le taux de la taxe foncière générale, subira en 2019 une baisse de 0,2621 \$ par 100 \$ d'évaluation, correspondant à une réduction de 30,86 %. Les revenus de la taxe foncière générale et de la taxe foncière applicable aux immeubles agricoles représentent environ 55,93% des revenus prévus. La taxe foncière rattachée à l'acquisition du garage municipal figure au budget pour une 4^e année. Rappelons que cette taxe prévue pour une période de cinq

ans prendra fin au cours de l'exercice financier 2020. Les taxes relatives au service de la dette imposées à l'ensemble des immeubles imposables de la municipalité comptent pour 6,09% des revenus prévus. Les taxes spéciales et de services, incluant la taxe pour la réserve financière constituée en prévision de la vidange des étangs aérés du service d'assainissement des eaux usées, représentent 12,17% des revenus. Les paiements tenant lieu de taxes, les transferts gouvernementaux, les services rendus, l'imposition de droits, d'amendes et de pénalités, les intérêts et les autres revenus représentent environ 25,81% des recettes. Ce pourcentage inclut les sommes versées par les municipalités environnantes avec lesquelles des ententes de fourniture de services pour l'urbanisme et le loisir ont été conclues.

L'administration générale qui regroupe notamment les dépenses reliées au Conseil municipal et à la cour municipale, les salaires de l'administration et les contributions d'employeur s'y rattachant, les services professionnels, les assurances rattachées à l'administration ainsi que les frais des services publics et d'entretien pour l'hôtel de ville et l'édifice municipal représente 21,96% des dépenses annuelles. La sécurité publique qui inclut la contribution à la Sûreté du Québec, les dépenses reliées au Service de sécurité incendie ainsi que les services de la SPA de Drummond représente 10,36%. Les dépenses reliées à la voirie, incluent notamment les salaires, les contributions d'employeur, les services professionnels, l'entretien des véhicules et du garage municipal, la location de d'outillage et de services pour l'entretien des infrastructures routières, l'enlèvement de la neige, l'éclairage de rues, ainsi que la contribution à la MRC pour le transport adapté et collectif rural représentent 14,03%. L'hygiène du milieu qui regroupe les dépenses reliées au service d'aqueduc, au service d'assainissement des eaux usées et aux matières résiduelles représente 9,67% des dépenses. La contribution de la municipalité à l'OMH de Saint-David, les dépenses reliées à l'entretien de la partie du Centre récréatif occupée par l'installation Le Cheval Marin et la contribution à la Coopérative de Solidarité et de Santé Shooner-Jauvin se retrouvent dans la section Santé et Bien-être du budget et comptent pour 0,48%. Les dépenses reliées à l'aménagement, l'urbanisme, le zonage ainsi qu'à la promotion au développement économique représentent 3,86% des déboursés prévus. La section Loisirs et Culture affiche 7,59% des dépenses et regroupe le salaire du responsable des infrastructures de loisir, de la coordonnatrice en loisir,

du personnel lié au camp de jour estival ainsi que les contributions d'employeur, le coût des services publics et les assurances pour le Centre récréatif ainsi que l'ensemble des coûts en lien avec la bibliothèque municipale. Les frais de financement s'établissent à 4,05% des dépenses, les immobilisations à même les revenus sont au montant de 368 715 \$ et représentent 14,72%. Le remboursement de la dette à long terme pour les quatre règlements d'emprunt en vigueur est au montant de 331 326 \$ et représente 13,22% des dépenses prévues. Le résultat de l'affectation du surplus accumulé et du remboursement au fonds de roulement donne un montant de 1 450 \$, soit un pourcentage de 0,06%.

Espérant que ces informations vous permettront de mieux saisir la situation financière de la municipalité, permettez-moi de remercier les membres du Conseil municipal ainsi que tous les employés municipaux qui ont contribué à l'élaboration du budget pour l'année 2019.

Michel Blanchard, maire